

Le prénom, source de discriminations à l'université pour les transgenres

Les écoles supérieures se basent sur le prénom de naissance de l'étudiant pour tous les documents liés à l'enseignement. Les étudiants transgenres et la FEF dénoncent.

Louis a entamé des études au Conservatoire royal de Bruxelles en 2015. Pour son inscription, l'établissement s'est basé sur son état ci-

vil (c'est l'usage dans toutes les écoles et universités). Un état civil qui renseigne son prénom de naissance: féminin. Car Louis est transgenre. « Une personne dont l'identité de genre, l'expression de genre ou l'attitude est différente de celle associée habituellement avec son genre (erronément appelé « sexe ») assigné à la naissance », selon les termes de l'ASBL Genres Pluriels.

Le problème, c'est que c'est ce prénom de naissance qui est utilisé dans tous les papiers liés à l'école: carte d'étudiant, listes données aux professeurs...

S'il veut utiliser sa carte d'étudiant (pour avoir droit à des réductions au cinéma par exemple) ou s'il a affaire à un nouveau professeur, Louis doit à chaque fois se confier sur sa vie privée. C'est ce qu'on appelle un « outing » (fait d'être poussé à révéler des éléments de sa vie privée). Louis, lui, aimerait que ce soit son prénom social qui soit mentionné.

Et il n'est pas le seul à vivre ce genre de situation. La Fédération des étudiants francophones (FEF) travaille depuis un an sur le sujet des étudiants transgenres. Elle s'est rendu compte, au

compte-gouttes, que la question concernait un certain nombre d'étudiants. Combien? Impossible à dire car de nombreuses personnes préfèrent rester

discrètes et abandonnent donc l'idée de se battre. « Il est également difficile de centraliser l'information dans les différents établissements », observe Maxime Mori, président de la FEF.

La situation diffère d'un établissement à l'autre et parfois au sein d'une même institution. Ainsi, dans une note, la FEF explique: « alors que certains établissements ne proposent aucune solution, d'autres (Saint-Luc Liège, Haute École Albert Jacquard...) réagissent de manière aléatoire: deux étudiant(e)s ne seront pas traité(e)s de la même manière, l'un(e) se verra attribuer une carte d'étudiant(e) comportant son prénom social, l'autre non. »

Liberté des écoles

Enfin, d'autres, comme Marie Haps, acceptent de prendre en compte le prénom social des personnes concernées. Là, « les étudiant(e)s ont la possibilité d'indiquer un prénom social à l'inscription, qui est utilisé sauf sur les listes d'examen », indique la FEF dans sa note. « Il y en a qui font les choses très bien. Cela montre que les écoles ont une

liberté d'action », souligne Louis.

Pour la FEF, « il faut absolument qu'il y ait une prise de conscience du fédéral et de la Fédération Wallonie-

Bruxelles pour que la législation soit plus respectueuse envers les étudiants afin qu'ils ne soient pas obligés de révéler leur vie privée. La législation impose un changement de sexe pour aboutir à un changement de genre alors que ce sont deux choses différentes. Le genre est une construction sociale. Concernant les universités, la question est purement administrative: il suffit de changer un nom dans des tableaux Excel ».

Des contacts ont été établis avec les ministres Marcourt et Simonis qui se sont montrés ouverts. « Il faut maintenant que ça bouge concrètement. C'est finalement une question d'accès à l'enseignement pour tous », estime Louis.

Les problèmes administratifs « dissuadent certains de faire des études car le diplôme, par exemple, est octroyé sur base du prénom de naissance. J'aurai donc un diplôme que je ne pourrai pas utiliser sans exposer ma vie privée », regrette Louis. Las des démarches administratives, il a décidé de mettre ses études entre parenthèses pour un an au moins. ■

VIOLAINE JADDOL

A L'AGENDA

Les épreuves externes

La ministre de l'Éducation a fixé la date des épreuves externes. Le CEB sera organisé les matinées des jeudi 15, vendredi 16, lundi 19 et mardi 20 juin 2017. Les résultats seront communiqués aux écoles le jeudi 22 juin. Le CEID (fin de 2^e secondaire) aura lieu le jeudi 15 juin (sciences), le vendredi 16 juin (français), le lundi 19 juin (maths), le mardi 20 juin (volet écrit de l'examen de langues) et du mercredi 14 au 21 pour le volet oral de l'examen de langues. Le CESS (6^e secondaire) se déroulera les jeudi 15 juin (français) et vendredi 16 juin (histoire).

P.BN



« Les cours de philosophie et de citoyenneté auraient dû faire l'objet d'une large présentation auprès des enseignants, des élèves et des parents. De nombreux directeurs et PO ont négligé cette information indispensable. Pire, certains l'ont même comparé au cours d'EPA (surnommé très souvent cours de rien) »

JOSEPH THONON,
PRÉSIDENT DE LA CGSP-ENSEIGNEMENT.

HYGIÈNE DANS LES ÉCOLES

Ne tournons pas autour du pot!

L'état des sanitaires, dans les écoles, n'est pas toujours reluisant, ce qui peut indisposer les élèves.

Depuis 2013, le Fonds BYX (géré par la Fondation Roi Baudouin), en partenariat avec l'ASBL Question Santé, soutient les écoles qui souhaitent améliorer leurs espaces sanitaires.

Le Fonds BYX lance présentement son troisième appel à projets (appelé « Ne tournons pas autour du pot »). Les écoles fondamentales qui souhaitent un coup de pouce peuvent déposer un projet d'aménagement sur le site www.kbs-frb.be. A consulter, aussi, pour déposer le meilleur projet possible, le site www.netournonspasautourdapot.be.

P. BN